

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE ~~920198102X~~
 UNITÉ (CLAIR)
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 245 / 87

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
N. G.
R. GEPAN
REFAIS

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 02 Octobre 1987
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 Lieu-dit à
 AFFAIRE (NOV DES PARTIES EN CAUSE)
 OBJET DE LA PROCÉDURE
 Enquête concernant O.V.N.I.

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE
 SCELLÉ(S)
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Procès-verbal audition
3	Procès-verbal audition
4	Procès-verbal audition
5	Photocopie disque contrôlographe

DIRECTION GÉNÉRALE GENDARMERIE
 QUARTIER ARRIVÉ
 006131 [23 OCT 1987]
 DESTINATAIRE

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
	<input type="checkbox"/> 1	Préfet, Commissaire de la République à
	<input type="checkbox"/> 1	Général Commandant la Région aérienne à
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Ministre Défense, Direction Générale Gie Nationale, Section renseignements
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE 10 Octobre 1987

SIGNATURE



698/Ren
 27 OCT. 1987
 2560

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE O.V.N.I.	
UNITE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
02648	245 / 87

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUETE

PRELIMINAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T: Enquête concernant O.V.N.I., le 02/10/1987 à 02 heures à

REFERENCE: BE 18000 DEF/GEND.EMP.OPS du 6.4.79 et G.M. 32600 DEF/GEND.OE.DO.RENS du 08.11.85

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **Gendarmes** et _____, **Officiers de police judiciaire** - - - - -

VU L'(ES) ARTICLE(S) **16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale,** - - - - -

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR **Deux Octobre mil neuf cent quatre vingt sept, à onse heures, monsieur**
correspondant du _____, demeurant à _____
, nous avise qu'il va faire passer un article dans la presse au su-
jet d'"O.V.N.I." qui aurait été remarqué par monsieur _____ et son fils
Selon les éléments en sa possession, les faits se seraient produits au cours de la
nuît, à 02 heures 10, sur la commune de _____

En compagnie de cette personne et de monsieur _____ nous nous rendons sur
les lieux pour constatations éventuelles. - - - - -

ETAT DES LIEUX

Monsieur _____ nous indique l'endroit où il a remarqué le fait inhabituel. A ce mo-
ment là, il se trouvait au lieu-dit _____, à 800 mètres environ. Selon ses dires,
il s'agirait du pré situé entre les lieux-dits _____ et _____, en bordure
du chemin communal _____, hors agglomération, à 1,5 kilomètre au Nord -Est du village de _____.
Les coordonnées UTM sont: TFK - X= _____ - Y= _____ Z= _____

ENQUETE

Entendu, monsieur _____ nous précise avoir remarqué deux projecteurs émettant
une lumière blanche avec tout au tour des lumières rouges. Il se trouvait sur une rou-
te différente, à 800 mètres. Malgré trois arrêts, il n'a constaté aucune modification
à ces lumières. (Cf Pièce n° 2) - - - - -

Entendu, _____ confirme la déclaration de son père. Pour lui, le fait
remarqué lui a paru bizarre en raison du lieu et de l'heure mais, il pensait à des
véhicules agricoles. (Cf Pièce n° 3). - - - - -

Nous contactons les familles _____ et _____.
Ces personnes n'ont rien entendu ni remarqué
d'anormal au cours de la nuit. Par contre, il est porté à notre connaissance que le
ramassage du lait s'effectue toutes les trois nuits sur cette commune. Le passage du
camion est prévu entre 02 heures et 02 heures 30 à la ferme de la famille _____ au
lieu-dit _____. - - - - -

Le 03.10.1987, nous nous rendons à la laiterie _____ de _____.
Cet établissement est chargé du ramassage du lait sur la canton. Nous vérifions le
disque du contrôlographe concernant le camion chargé de la tournée à _____.
Avec le chauffeur, nous reconstituons la tournée au vue du disque.

... / .. 2

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE		VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE	
	<input type="checkbox"/>	1	Préfet, Commissaire de la Républi-	LE 10.10.1987	Adjutant	
	<input type="checkbox"/>	1	Procureur République	<i>Heje</i>	<i>[Signature]</i>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	Général Commandant Région Aérienne	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	
	<input type="checkbox"/>	1	Ministre Défense, Direction Générale	SIGNATURE(S)	SIGNATURE E	
		Gendarmerie Nationale, Sect. Rens.				
		AUX ARCHIVES				

Le départ a eu lieu à 01 heure 10. Trois arrêts ont été effectués sur la commune de . Par la suite, direction , distant de 5 kilomètres (20 minutes). Premier arrêt chez Mr (à 2 H), presque aussitôt, après ce départ, nouvel arrêt, chez Mr (à 02 H 10) ensuite direction chez Mr où il s'arrête (à 02 H 15) pour faire le transfert du lait. (Cf photocopie disque, Pièce n° 5) - - - - -

Entendu, Mr , chauffeur de la laiterie , donne son emploi du temps au cours de la nuit du 2.10.87. Il n'a rien remarqué d'anormal sur son itinéraire. Le camion qu'il conduit est équipé, à l'arrière, d'un projecteur blanc et un jaune. (Cf Pièce n° 4) - - -

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le camion mercedes n° de la laiterie est un camion citerne utilisé pour le ramassage du lait. Ce véhicule est équipé à l'arrière, à 1 mètre du sol, d'un projecteur blanc et, à hauteur de la cabine, à 2,60 mètres, d'un projecteur jaune. Ces deux projecteurs se trouvent à 6,40 mètres l'un de l'autre et sont d'une puissance de 40 watts. De plus, la citerne est galvanisée ce qui répercuté la lumière émise par le projecteur de la cabine. Les lumières rouges sont produites par le feu arrière et le feu de gabarit. - - -

EXPOSE DES FAITS

Le 02 Octobre 1987, Mr effectue le ramassage du lait sur les communes de (Sud) et . Pour ce faire, il s'arrête soit dans les fermes, soit sur la route. Pour le transvasement du lait, il délaire les projecteurs arrière afin d'avoir une visibilité suffisante. A 02 heures 15, (d'après son disque du contrôlographe) il s'arrête à proximité de la ferme, à , sur le chemin communal , dans une courbe à gauche. - - - - -

Messieurs qui circulent sur le chemin départemental , à 800 mètres environ, ne peuvent voir le camion. Par contre, l'éclairage puissant (projecteurs 40 Watts) est visible. En raison du lieu et de l'heure, ils sont sceptiques sur la provenance de la clarté. - - - - -

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort que le fait constaté par messieurs est naturel bien que pouvant paraître bizarre en fonction du lieu et de l'heure. - - - - -

En tout état de cause, il ne peut s'agir d'O.V.N.I. ou autre force surnaturelle. - - - - -

Fait et clos, le 10 Octobre 1987.

Les enquêteurs.
H. e. *J. J.*

COMPAGNIE DU ESCADRON

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° PIÈCE

N° FEUILLET

245 / 87

2

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

87307032

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Deux Octobre mil neuf cent quatre vingt sept, à quinze heures, à son domicile,

Nous soussigné(s) Gendarme

Officier de police judiciaire - - - - -

Vu les articles 16 à 19 et 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né le à

Française

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

de et

marié 4 enfants

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT, N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)

retraité, demeurant

qui nous déclare

à 15 heures: - - - - -

Hier, vers 22 heures, je suis revenu de avec mon fils

Nous étions à bord du camion de l'entreprise

Nous avons laissé ce camion au siège de l'entreprise pour prendre la voiture. Vers 01 heures 45, nous avons pris la direction de

conduisait. Nous sommes passés par

puis, le C.D. pour nous rendre à

Arrivé au carrefour du lieu-dit sur la commune de

m'a fait remarquer des lumières bizarres sur notre gauche à 800 mètres environ. Il était 02 heures 10 exactement à ce moment là.

J'ai très bien vu deux projecteurs distants d'une quinzaine de mètres qui émettaient une lumière blanche et tout au tour plusieurs lumières rouges. Les projecteurs blancs étaient de forme carré et, les rouges de forme ronde. Je n'ai pas compté combien il y avait de lumière rouge. Nous nous sommes arrêtés à trois reprises sur le CD, à et Ces lumières sont restées

au même endroit pendant tout ce temps. Il s'est passé environ deux minutes entre ces trois arrêts. Il n'y a eu aucun changement de couleur ni de forme pendant cette courte période. Le lieu où nous avons remarqué ces lumières se trouve entre deux maisons et, est très dégagé. De ce fait, il se voit de loin. Nous nous sommes pas rendus sur place pour voir de quoi il s'agissait.

Ce n'est que ce matin que nous avons avisé un ami de ce fait. J'ignore de quoi il pouvait bien s'agir. Ce qui me paraît surprenant c'est la distance entre les deux lumières. Lorsque nous nous sommes arrêtés à je pense que les lumières étaient plus près de la ferme que du lieu-dit. De toute façon ces deux maisons étaient bien éclairées, par ces lumières.

S.I.:

Nous sommes arrivés à notre domicile à 02 heures 20.

Le 02 Octobre 1987 à 15 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

[Signature]

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

245 / 87

N° PIÈCE

N° FEUILLET

3

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

87307032

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Quatre Octobre mil neuf cent quatre vingt sept, à dix sept heures treize, au bureau de notre brigade,

Nous soussigné(s) Gendarme Officier de police judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né le

à

Française

FILIAISON

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

de et de

célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

J'exerce la profession de chauffeur et suis domicilié au de

Je suis chauffeur à l'entreprise. Le 1er Octobre 1987, Je suis parti de jusqu' et je suis revenu le même jour. Vers 01 heures 45, j'ai laissé le camion au siège de l'entreprise et, je me suis rendu à mon domicile à bord de mon véhicule OPEL. Mon père m'accompagnait. Nous avons pris la direction de la puis, le C.D. en direction de. Alors que nous étions sur la commune de, au lieu-dit, j'ai remarqué sur ma gauche, à environ 300 mètres, des lumières bizarres à cet endroit. J'ai fait constater le fait à mon père. Il s'agissait de lumières blanches et rouges. Les lumières blanches étaient du genre d'un projecteur mais plus grandes qu'un phare de voiture. Je pense qu'il y avait deux lumières blanches. Ces deux lumières étaient espacées d'une quinzaine de mètres et, étaient à une hauteur différente. Les lumières rouges étaient en retrait. Au départ, j'ai pensé à un véhicule agricole. Ce qui m'a le plus surpris, c'est que ces lumières ne bougeaient pas. J'ai regardé l'heure dans mon véhicule, il était à ce moment là 02 heures 10. C'était donc le 02 Octobre 1987. Je me suis arrêté Une première fois à, ensuite à côté du domicile de Mr et enfin chez Mr. Il s'est passé entre ces trois arrêts environ deux minutes. A aucun moment ces lumières n'ont bougé. Je ne me suis pas rendu sur place pour voir de quoi il s'agissait. Je suis arrivé à mon domicile à 02 heures 20.

S.I.: D'après moi, les lumières étaient plus près de la résidence secondaire que de la ferme. Le faisceau lumineux éclairait les deux habitations mais, plus la résidence secondaire que la ferme. Je n'ai rien dit de cette affaire car je pensais qu'il s'agissait de quelque chose de naturel provoqué par l'éclairage d'une machine agricole. Je n'ai pas fait attention si ces lumières éclairaient la route mais, je pense qu'elles étaient dans le pré situé au dessus de cette route. A cette heure là, le temps était clair, il ni y avait pas de brouillard.

Handwritten signature

S.I.: Les lumières que j'ai pu remarquer se trouvaient au sol et, non en hauteur c'est pour cette raison que j'ai pensé à un véhicule agricole. - - - - -
--- Pour ma part, je ne pense pas à un phénomène inexplicable. ---
--- c'est mon père qui en a parlé à un ami et de ce fait la chose a été amplifiée. En ce qui me concerne, je n'en aurai pas parlé. - - - - -

~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ Le 04 Octobre 1987 à 18 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher

La personne entendue

L.D.P.J.



87307032

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

87207032

Ce jour *date et heure* Trois Octobre mil neuf cent quatre vingt sept, à onze heures quarante cinq, au bureau de notre brigade, *nous trouvant à (lieu)* - - - - -
Nous soussigné(s) Gendarme , O.P.J.

Vu les articles 16 à 19 et 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né le à

Française

FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

de et

divorcé

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

J'exerce la profession de chauffeur et suis domicilié quartier à qui nous déclare à 11 heures 45: - - - - -

--- Je suis employé à la laiterie
Mon travail consiste au ramassage du lait dans les fermes du canton. Pour ce faire, j'utilise un camion MERCEDES n°. Ce véhicule est équipé à l'arrière d'un projecteur blanc et, sur le côté un projecteur jaune. Ces projecteurs sont éclairés lorsque je transvase le lait des bidons dans la citerne. - - - - -

--- Le 02 Octobre 1987, je suis parti de la laiterie à 01 heure 10 du matin. J'ai effectué la tournée du Sud de puis, la commune de - - - - -

--- D'après mon disque de contrôle, il ressort que j'ai du arriver chez mon premier client, Mr à à 02 heures du matin. Par la suite, je me suis arrêté presque aussitôt chez Mr à

. Je suis ensuite parti en direction du village de . Je me suis arrêté à la ferme de Mr Il pouvait être à ce moment là entre 02 heures 15 - 02 heures 30. J'ai ensuite continué ma tournée pour me rendre chez Mr et les autres clients. - -

S.I.: Lorsque je me suis arrêté chez , je n'ai rien remarqué de spécial. Je n'ai vu aucune lumière. - - - - -

S.I.: Entre chez et avant que je prenne la petite route Je n'ai croisé aucun véhicule. - - - - -

S.I.: Lorsque j'ai vidé les bidons de Mr , j'avais les projecteurs d'éclairés ainsi que les phares du camion. Les deux projecteurs donnaient sur l'arrière tandis que les phares éclairent l'avant. En moyenne il faut compter cinq minutes pour transvaser le lait des bidons à la citerne. - - - - -

--- Les phares du camion émettent une lumière jaune contrairement au projecteur arrière qui est blanc. - - - - -

Le ramassage du lait chez s'effectue au bord de la route presque dans toutes les fermes. - - - - -

--- C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire. Je maintiens ne pas avoir remarqué de lumière suspecte dans ce quartier ni, avoir croisé de véhicule. - - - - -

Le 03 Octobre 1987 à 12 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'y rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

L.O.P.J.

Photocopie du disque du centrôlographe
concernant camion Mercedes n°
Conduit par

